



Ecole Ste Anne - St Joseph
8 rue Camille Jouis
44400 REZE

ACCUEIL PERISCOLAIRE 2024-2025

L'accueil périscolaire (APS) est ouvert à tous les enfants de maternelle et de l'élémentaire de l'école

ayant effectué une inscription préalable.

Il fonctionne, le matin, à partir de 7H45 jusqu'à 8H20, et le soir, de 16H45 jusqu'à 18H45, du premier au dernier jour de classe, les lundis, mardis, jeudis, et vendredis (pas d'accueil le matin de la rentrée de septembre).

Le matin :

- l'accueil périscolaire des élèves du site Ste Anne aura lieu dans la salle de motricité des maternelles sur le site Sainte-Anne entre 7h45 et 8h25 avec Fabienne Feugueur.
- l'accueil périscolaire des élèves du site St Joseph aura lieu dans la classe de gauche de la longère sur le site Saint-Joseph entre 7h45 et 8h20 avec Corinne Goulet. Les enfants arriveront par le portail gris 8, rue Camille Jouis.
- la salle Saint-Pierre ne sera pas utilisée le matin.

Le matin, les enfants doivent obligatoirement être accompagnés jusqu'en APS et confiés au personnel d'encadrement.

Les enfants sont accompagnés dans leurs classes à partir de 8h20-25, heure à partir de laquelle il n'est donc plus possible de confier un enfant à l'APS.

Après la classe :

- l'accueil périscolaire des élèves du site Ste Anne aura lieu dans la salle de motricité des maternelles entre 16h35 et 18h45 avec Jessica Paul accompagnée par Fabienne Feugueur et Corinne Goulet pour le début.
 - l'accueil périscolaire des CP-CE1 aura lieu dans la classe de gauche de la longère entre 16h30 et 17h55 puis à la salle St Pierre.
 - l'accueil périscolaire des CE2-CM1-CM2 aura lieu dans la salle St Pierre de l'après-goûter jusqu'à 18h45.
- L'accueil périscolaire des élèves du site St Joseph est encadré par Sylvie Launay, Lise Bristeau et Fathya Bertin.

Jusqu'au CE2, aucun enfant n'est autorisé à quitter seul l'APS.

INSCRIPTION :

L'inscription se fait au mois de juin, mais peut également se faire en cours d'année, sous réserve des places disponibles.

Pour un accueil occasionnel, une inscription est également obligatoire (auprès des enseignantes).

TARIFICATION :

La tarification s'effectue par tranche de 10 minutes (55 centimes) :

- à partir de l'arrivée des enfants le matin.
- à partir de 17h30 le soir.

Avant 17h30, la tarification est un forfait de 2€60 quelle que soit l'heure de départ de l'enfant entre 16h30-35 et 17h30 pour un enfant (ou le plus jeune de la fratrie), 2€ pour le second enfant et 1€50 pour le troisième (et plus), puis une facturation de 55 centimes toutes les 10 minutes.

Le règlement s'effectue :

- à réception du relevé de frais (consultable sur Ecole directe)
- par prélèvement mensuel (en même temps que les contributions des familles et que la cantine)

ATTENTION : Tout dépassement répété sera facturé 1€ la minute.

AVIS : Un enfant malade ou fiévreux ne peut pas être admis à l'APS

DISCIPLINE :

Pour des problèmes de comportement répétés, et après avertissements oraux ou écrits, l'école peut suspendre temporairement l'admission d'un élève en accueil périscolaire.